

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**LA CONCEPTION**  
LA NATURE... PAISIBLE.  
**AVIS PUBLIC**

**Demandes de dérogation  
mineure aux règlements  
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision sur des demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 11 mai 2026, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal située au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
2781, chemin des Chênes Est  Demande numéro : 2026-00019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser un agrandissement qui excède 50% de la superficie au sol du bâtiment existant à l'entrée en vigueur du règlement le rendant dérogatoire, soit un agrandissement de 180.9 m<sup>2</sup>, plutôt que d'au maximum 36.1m<sup>2</sup>, ce qui représente un agrandissement qui excède 250.55% de la superficie au sol du bâtiment existant à l'entrée en vigueur du règlement le rendant dérogatoire ;</li><li>• Autoriser une véranda située à 4.08 m, plutôt qu'à 6 m de la ligne latérale droite.</li></ul>
3567, chemin des Chênes Ouest  Demande numéro : 2026-00026	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser la construction d'un deuxième garage détaché, alors que le règlement limite à un seul par terrain.</li></ul>

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca)

Donné à La Conception le 22 avril 2026

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca), le 22 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 22 avril 2026

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière